

Communiqué de presse

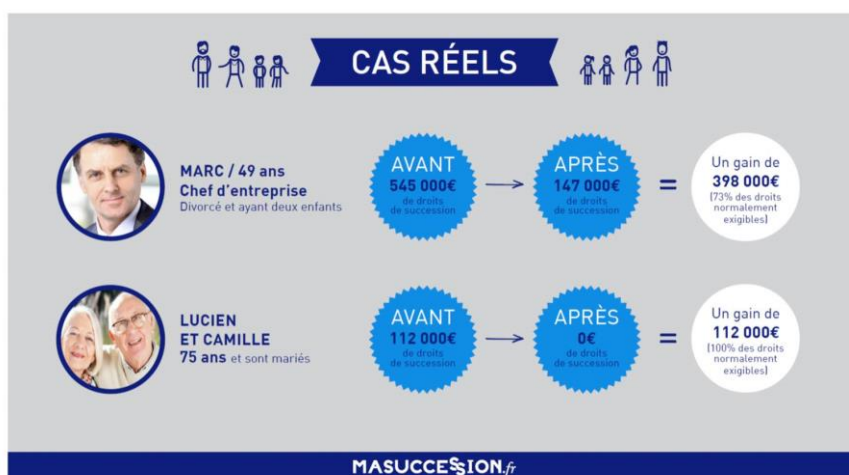
Le Crédit Mutuel Arkéa entre au capital de Masuccession.fr, la plateforme de simulation et d'optimisation des frais de succession

Brest, le 10 janvier 2017 – Le Crédit Mutuel Arkéa annonce une prise de participation au capital de Masuccession.fr à hauteur de 18,3 %. La Fintech, opérationnelle depuis 2014, permet aux particuliers de calculer le montant de leurs frais de succession, et de les réduire par anticipation. Cette opération, menée aux côtés de l'équipe dirigeante et de Business Angels, permettra à Masuccession.fr d'accélérer la montée en puissance de sa solution.

Sur 6 millions de Français concernés par les droits de succession, seulement 1 % en connaissent le montant (*source : BVA*). Et ce, dans un contexte économique inédit, les séniors détenant plus de 60 % des richesses du territoire.

Alors que le marché des frais de succession représente de 12,5 milliards d'euros par an, ce sujet est encore rarement traité par les acteurs financiers traditionnels.

Pourtant les économies potentielles réalisées peuvent être significatives : ainsi, depuis son lancement, MaSuccession.fr permet à ses utilisateurs de bénéficier d'une réduction moyenne de 74 % de leurs frais de succession potentiels.



Créée par Olivier Noël et Arthur Jacquemin, fondateurs de la Compagnie Française des Successions, MaSuccession.fr permet le calcul immédiat, gratuit et en ligne des frais de succession dans l'objectif de réduire, par anticipation, leur montant. Et ce, en moins de 10 minutes !

Une levée de fonds pour accélérer le développement de Masuccession.fr

L'augmentation de capital réalisée auprès du Crédit Mutuel Arkéa et de deux business angels (Damien Guermonprez et Philippe Loiseau) va permettre à Masuccession.fr d'accélérer la montée en puissance de sa plateforme.

La Fintech développe notamment un puissant moteur de recommandations : grâce à cet outil, Masuccession.fr sera en mesure de fournir un conseil digital expert et personnalisé, à l'appui de solutions financières adaptées à chaque situation familiale.

La Fintech vise 10 000 nouveaux clients à fin 2017 et la production de 1 000 recommandations digitales.

Avec cet investissement, le Crédit Mutuel Arkéa confirme son ambition de rester à la pointe des usages et de la technologie, au travers de solutions originales et créatrices de valeur pour l'ensemble de ses clients.


Ronan Le Moal, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, commente : *« Nous sommes fiers de contribuer au développement de Masuccession.fr. Nous partageons avec l'équipe dirigeante la nécessité d'apporter des solutions nouvelles à nos clients, avec une réelle bienveillance. Aujourd'hui, peu de Français sont informés sur les droits de succession : nous souhaitons les accompagner dans une démarche simple, pédagogique et transparente. »*

Olivier Noël, co-fondateur de Masuccession.fr, poursuit : *« La mise en avant des produits bancaires n'a plus aucun sens. Il faut partir des besoins clients. Traiter ses frais de succession par anticipation, c'est la plus belle économie d'une vie pour un chef de famille ! ».*

Et Arthur Jacquemin, co-fondateur de Masuccession.fr, de conclure : *« Nous allons proposer une expérience utilisateurs alliant le meilleur du digital, de l'expertise métier et du potentiel du machine learning pour réduire un risque, jusque-là ignoré ».*

A propos du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Financo, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Avec près de 9 000 salariés, 3 700 administrateurs, 3,6 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et 120 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations sur www.arkea.com

Contact presse : Florence Eckenschwiller - 02 98 00 01 91 — florence.eckenschwiller@arkea.com —  @cmarkea

A propos de Masuccession.fr

La Compagnie Française des Successions (CFS) a été fondée afin d'informer le grand public des enjeux familiaux et des moyens d'optimisation des frais de succession. Pour ce faire, elle permet gratuitement et librement à tout un chacun d'évaluer en ligne le montant exact de ses frais de succession et ainsi de disposer d'une veille sur sa situation patrimoniale gratuite. La CFS propose également un accompagnement personnalisé à des fins d'organisation, réduction de son enveloppe de frais potentiels. Plus d'informations sur www.masuccession.fr

Contact: Olivier Noël - 06 21 03 30 33 - olivier.noel@masuccession.fr.